



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2025-121

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

Direction

95-2025-09-04-00001 - 2025-09-04 DEC

DDETS-95-D-2025-079-Subdélégation-du-DDETS95 DRIETS (5 pages)

Page 3

Décision n° DDETS-95-D-2025-079

Portant modification de la décision n° DDETS-95-D-2025-078, donnant subdélégation de signature de la directrice départementale par intérim de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise en matière de pouvoir propre du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

La directrice départementale par intérim de l'emploi, du travail et des solidarités

Vu le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale, le code du commerce et le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 portant nomination de M. François CHAUMETTE en qualité de directeur départemental adjoint de l'emploi, du Travail et des solidarités du Val-d'Oise à compter du 17 avril 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 15 mai 2025 portant nomination de M. Riad BOUHAFS en qualité de directeur de l'unité départementale de Paris à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-61 du 2 juin 2025 désignant Mme Johana BERTHAU pour assurer les fonctions de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Fabrice MASI directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, à compter du 25 août 2025 ;

Vu la décision n°2025-135 du 29 juillet 2025 désignant Mme Johana BERTHAU pour assurer les fonctions de directrice départementale par intérim de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise pour l'exercice des missions relatives au système d'inspection et de la législation du travail ;

Vu la décision n°2025-151 du 25 août 2025 portant délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Site cité administrative : CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Site Atrium : CS 20305 - 3, boulevard de l'Oise 95014 CERGY PONTTOISE CEDEX

Téléphone : 01.34.20.95.95 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : ddets@val-doise.gouv.fr

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 14h – 17h – www.val-doise.gouv.fr

Décide

Article 1 : Subdélégation est donnée à :

- Monsieur François CHAUMETTE, directeur départemental adjoint
- Monsieur Vincent LEFEBVRE, responsable du Pôle de la politique du travail
- Madame Marielle GUEZOU, adjointe au responsable du Pôle de la politique du travail

- Madame Isabelle FAGOT-WYTS, responsable d'Unité de contrôle
- Madame Elsa HOUPIN, responsable d'Unité de contrôle
- Monsieur Didier MARSY, responsable d'Unité de contrôle
- Madame Alexandra VANDAMME, cheffe du service des relations du travail

placés sous l'autorité du signataire, à l'effet de signer toutes les décisions, mentionnées ci-dessous, relevant du pouvoir propre du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au nom du directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise.

Egalité professionnelle	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle	Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail
Egalité professionnelle	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail	Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail	Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail	Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	Articles L 713-13, R 713-12 et R 713-14 du code rural
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	Articles L 713-13, R 713-12 et R 713-13 du code rural
Durée du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics	Article D 3141 35 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail

Santé et sécurité au travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux	Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)	Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1	Article L 4721-1 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10	Article R 4723-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	Article R 4462-30 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
Groupement d'employeurs	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail
Groupement d'employeurs	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs	Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical	Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique	Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique	Articles L 2314-13 et R 2314-3 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central	Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail
Représentation du personnel	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux	Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail
Représentation du personnel	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe	Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail

Représentation du personnel	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité social et économique d'entreprise européen	Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail
Apprentissage	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5), Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6), Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)	Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail
Travailleurs de moins de 18 ans	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9), Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)	Articles L 4733-8 et suivants du code du travail
Épargne salariale	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale	Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail
Rupture conventionnelle	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture conventionnelle du contrat de travail	Articles L 1237-14 et R 1237-3 du code du travail
Divers	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants	Articles R 5422-3 et -4 du code du travail
Divers	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)	Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail
Divers	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés	Article R 2122-21 du code du travail
Divers	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause	Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail

Article 2 : Subdélégation est donnée dans le respect de leur compétence géographique à :

- Mme Romane AUVRAY, Inspectrice du travail
- Mme Stéphanie BANEL, Inspectrice du travail
- Mme Betty BENOIT, Inspectrice du travail
- Mme Sylvie BERGUER, Inspectrice du travail
- Mme Sonia BLANC, Inspectrice du travail

- M. Thierry BOUCHET, Inspecteur du travail
- M. Vincent BOUGE, Inspecteur du travail
- M. Lionel BRUCHET, Inspecteur du travail
- Mme Priscilla BRUN, Inspectrice du travail
- Mme Kim COMBETTES, Inspectrice du travail
- Mme Carine DELAHAIGUE, Inspectrice du travail
- Mme Isabelle DEMANDE, Inspectrice du travail
- Mme Eulalie DELCLITTE, Inspectrice du travail
- M. Bernard DUCLOS, Inspecteur du travail
- Mme Isabelle FAGOT-WYTS, responsable d'Unité de contrôle
- M. Valentin FECHTMEISTER, Inspecteur du travail
- Mme Lia FEST, Inspectrice du travail
- Mme Guilaine HOUARD, Inspectrice du travail
- Mme Elsa HOUPIN, responsable d'Unité de contrôle
- Mme Brigitte JAMI, Inspectrice du travail
- Mme Priscille JOUZEL, Inspectrice du travail
- Mme Maud KAROLAK, Inspectrice du travail
- Mme Amina LAFDILI, Inspectrice du travail
- Mme Ellora LIEUMONT, Inspectrice du travail
- M. Didier MARSY, responsable d'Unité de contrôle
- Mme Aurélie MULON, Inspectrice du travail
- Mme Juliette NORMAND, Inspectrice du travail
- Mme Emily NOURY, Inspectrice du travail
- Mme Joanne RAYNAUD, Inspectrice du travail
- Mme Laurène SA, Inspectrice du travail
- Mme Maeva TERRIEN, Inspectrice du travail

placés sous l'autorité du signataire, à l'effet de signer toutes les décisions, mentionnées ci-dessous, relevant du pouvoir propre du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au nom de la directrice départementale par intérim de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise.

Représentation du personnel	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique	Articles L 2314-13 et R 2314-13 du code du travail
-----------------------------	--	--

Article 3 : La décision DDETS-95-D-2025-078 du 28 juillet 2025 est abrogée.

Article 4 : La directrice départementale par intérim de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise, et les délégataires désignés ci-dessus, sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le

04 SEP. 2025

La directrice départementale

par intérim


Johana BERTHAU